

• Autorisations d'urbanisme : aspects juridiques et pratiques

Examiner le régime du permis de construire et du lotissement

Code
12753

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 113 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
24 mai. 2024
- **A DISTANCE :**
24 mai. 2024
- **PARIS :**
21 nov. 2024
- **A DISTANCE :**
21 nov. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Avocats – Architectes – Notaires – Agents des collectivités territoriales et des établissements publics fonciers – Tout professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en droit de l'urbanisme ou avoir préalablement suivi la formation :

[Droit de l'urbanisme : panorama des problématiques essentielles](#) (540001)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la

Objectifs pédagogiques

- Obtenir les autorisations d'urbanisme
- Examiner le régime juridique du lotissement
- Distinguer les taxes et participations d'urbanisme
- Gérer les risques contentieux liés aux autorisations d'urbanisme

Programme de la formation

Obtenir les documents et autorisations d'urbanisme pour réaliser son projet

- Certificat d'urbanisme et expérimentation du certificat de projet
- Permis de démolir
- Permis de construire
 - ▶ Champ d'application : construction nouvelle, travaux sur existant
 - ▶ Dossier de demande
 - ▶ Instruction du dossier de demande
 - ▶ Mise en œuvre : forme, motivation, notification de la décision, affichage, validité et modification permises, rapports avec les autres législations (ICPE, défrichement, ERP, urbanisme commercial-CDAC), fin de travaux
- Permis de construire valant division
- Atelier "Permis de construire" :
- Débat sur le le régime des travaux sur existants non conformes et sur constructions irrégulières
- Que penser de la dématérialisation des demandes de permis de construire ?
- Analyse du contenu d'un dossier de demande de permis de construire

Déterminer les règles en matière de lotissement

- Régime « corrigé » du lotissement : définition du lotissement, opérations non constitutives d'un lotissement, périmètre du lotissement, etc...
- Permis d'aménager et déclaration préalable
- Mise en œuvre du permis d'aménager : commercialisation des lots, délivrance du permis, gestion (documents constitutifs, modification, subdivision)
- Etude de cas : lotissement et autres divisions
- Focus : caducité des règles du lotissement

Repérer les contributions liées au permis de construire

- Distinction équipements propres/équipements publics et la question du financement des équipements publics
- Taxes et participations d'urbanisme : taxe d'aménagement, versement pour sous-densité, modalités du financement conventionnel des opérations de construction ou d'aménagement
- Débat : PUP et son périmètre

formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Analyser le contentieux des autorisations d'urbanisme

- Précontentieux des autorisations d'urbanisme : retrait, recours gracieux, demande de déferé préfectoral
- Recours contentieux devant le juge administratif : intérêt à agir, délai, moyens invocables, référé-suspension
- Action devant le juge judiciaire : contentieux civil et contentieux pénal
- Partage d'expériences : quelle évolution du contentieux depuis la loi Elan ?

Parmi nos formateurs



Katia Leselbaum-Benhammou

Avocat

Diplômée du Master II droit public et privé des collectivités territoriales (Evry), a exercé chez Veil Jourde puis Lacourte Balas avant d'intégrer le cabinet AdDen avocats en 2009. Elle intervient en droit de l'urbanisme (autorisations d'urbanisme, planification urbaine) et de l'aménagement (divisions foncières, ZAC, lotissements, financement de l'aménagement) ainsi qu'en droit de l'urbanisme commercial.

Elle a développé en outre une expertise particulière en matière d'actions foncières (expropriation et préemption), notamment s'agissant des procédures d'évaluation des biens devant le juge de l'expropriation.